

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 44 (1936)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Une alarme au Pays de Vaud en 1534  
**Autor:** Küpfer, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-34319>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

te pardon le martire que je souffre cy pour toy. » Or est v(oooo)? que environ la myey careime novelement passee que [Nicolet] Florete, borgeis de Nuefch. y un des quatre borgeis compaignons du fault monayeur avait acorpé... »

Ici le document cesse. Il se trouve à la suite d'une série de griefs formulés par le Sire de Grandson contre la Comtesse Isabelle.

Ce faux-monnayeur était-il un de ceux dont nous avons trouvé l'attirail à Rovray ? Les dates ne concordent pas. Les fausses monnaies trouvées à Rovray sont de 1330 environ, alors que ce document serait de 1388 approximativement.

Quoiqu'il en soit, tous ces faits prouvent que dans notre région on fabriquait de la fausse monnaie et qu'on en faisait le trafic.

(Une partie de ce texte avait été publiée dans le *Journal d'Yverdon*. Nous l'avons complétée pour les lecteurs de la *R.H.V.*)

Philippe HAHN,  
Conservateur du Musée.

---

## Une alarme au Pays de Vaud en 1534.

Entrés à Genève en libérateurs le 10 octobre 1530, les Suisses avaient imposé au duc Charles III de Savoie la paix de St-Julien. Personne n'ignore que l'hypothèque si menaçante, constituée alors sur le Pays de Vaud au profit de Berne et de Fribourg, amena l'intervention bernnoise de janvier-février 1536, qui fut le salut de Genève,

mais apporta aux Vaudois la domination de LL. EE. de Berne.

Entre ces deux dates, comme auparavant déjà, l'état du pays, si éprouvé par l'invasion de 1530, fut troublé par de fréquentes alarmes<sup>1</sup>. La propagation de la Réforme en divers lieux des pays romands ajoutait encore à l'effervescence causée par l'hostilité persistante entre Genève et la Savoie, et l'incertitude du lendemain allait croissant.

L'évêque de Genève, Pierre de la Baume, n'avait abandonné sa ville, en 1533, qu'avec le dessein d'y rentrer en maître. D'entente avec lui, le duc de Savoie, qui nourrissait d'ailleurs ses propres visées sur Genève, mit des troupes en campagne<sup>2</sup>. Celles-ci, dans la nuit du 30 au 31 juillet 1534, s'approchèrent des murs. Grâce à la complicité de quelques partisans que l'évêque comptait encore dans la ville, celui-ci espérait fermement trouver les portes ouvertes sur un signal donné. Mais la vigilance des Genevois déjoua cet essai de surprise, qui fit sur eux la plus vive impression. Aussitôt ils se mirent en état de guerre et fortifièrent leurs moyens de défense. Et surtout ils invoquèrent le secours de leurs amis et combourgeois de Berne<sup>3</sup>.

Ceux-ci escomptaient-ils les beaux résultats d'une nouvelle campagne en terres savoyardes ? C'est vraisemblable ; mais ils n'avaient garde de s'y jeter à l'aventure, car les circonstances politiques, tant intérieures qu'extérieures, étaient nettement défavorables encore. Et ce ne fut que pour prévenir François I<sup>er</sup> à Genève que Berne se décida, à la mi-janvier 1536, à rentrer en guerre<sup>4</sup>. Aux appels aussi pressants que réitérés des Genevois, les Bernois, jusqu'alors, avaient simplement répondu par des exhortations à la patience et des offices médiateurs.

Mais, du côté savoyard, on les considérait sans doute comme toujours prêts à voler au secours de Genève. Au lendemain de la tentative manquée du 30-31 juillet 1534, on pensa les voir sans délai entrer en campagne ; le bruit en courut, et le châtelain de Morges, noble Louis du Duc, mandait en toute hâte un message à Chambéry pour avertir le prince « de negociis patrie », à savoir de la sortie en armes des « magnifiques seigneurs Bernois »<sup>5</sup>.

A quoi le duc fit répondre ce qui suit (nous modernisons l'orthographe) :

Très cher, bien-aimé et féal,

Nous avons reçu votre lettre et vous savons bon gré de vos avertissements. Quant à ce que ceux de Genève ont mandé querir des gens de Berne, c'est sans cause, car il n'y a alarme en celui conste<sup>6</sup>, comme écrivons au gouverneur de Vaud pour en avertir nos alliés de la bonne volonté que nos sujets ont. Nous leur en savons fort bon gré et en avons bien cette fiance en eux. De ce que vous entendrez ci-après mêmement s'il est qu'ils bougent [les Bernois], vous nous ferez plaisir nous en avertir.

Et à tant, très cher, bien-aimé et féal, Notre Seigneur vous ait en sa garde.

A Chambéry, ce 3 d'août [1534].

Cette lettre, nous semble-t-il, témoigne clairement d'un état d'alarme par sa recommandation finale, comme par le cas que fait le prince de la bonne volonté de ses sujets vaudois en l'occurrence. Comment dès lors se fait-il que (dans la deuxième phrase, assez peu claire, il est vrai) le duc Charles déclare que si ceux de Genève ont demandé du secours à Berne, c'est sans cause ? Serait-ce là un artifice de style pour faire le silence sur son échec, dans la mesure du possible, ou plutôt un aveu d'impuissance vis-à-vis de Genève ? En vérité, il n'est pas aisé de le dire.

Dans le même compte de châtellenie, nous trouvons encore la copie d'un billet relatif à la même affaire<sup>7</sup>. Nous le transcrivons ci-après :

« Nous savons bon gré à nos dits sujets de leur bonne volonté, et donnez ordre de les faire tenir prêts le plus secrètement que faire se pourra. Continuez souvent à nous avertir des occurrences en cette affaire, et la dépense qu'y ferez vous sera entrée en vos comptes. Et faites au surplus tenir le paquet (?) au gouverneur de Vaud tout incontinent. »

Sans date ni signature, ce billet émane évidemment du duc Charles III.

Un an et demi plus tard, c'en était fait de ses domaines vaudois, chablaisiens, bressans, etc. Suivant un mot du temps, Berne et François I<sup>er</sup> le « mettaient en chemise ».

E. KÜPFER.

#### N O T E S

<sup>1</sup> Ch. Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne 1935, p. 29.

<sup>2</sup> F. de Crue, *La délivrance de Genève, etc.*, Jahrbuch für Schweizer Geschichte, XLI, 1916, p. 8 du tirage à part.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>4</sup> Gilliard, *op. cit.*, p. 45-46.

<sup>5</sup> Archives de Morges, comptes de la châtellenie pour 1534, copie moderne.

<sup>6</sup> En cette affaire ?

<sup>7</sup> Archives de Morges, doc. cité.